



COMMISSION EUROPÉENNE

EuropeAid Office de coopération

Afrique subsaharienne, Caraïbes, Pacifique
Directeur

Bruxelles, le - 8 DEC. 2011

DEVCO/E2/ares n°(2011) 1350488

Madame la Ministre Cristina

Isabel Duarte

Ordonnateur Régional

Praia, Cap-Vert

**Objet: CAP VERT – Appui au secteur de formation professionnelle –
CRIS n° FED/2007/020-873 et FED/2007/020-875 (9.ACP.MTR.007/008)
Avenant n° 4 à la Convention de Financement n° 9870/REG**

**Modification des Dispositions Techniques et Administratives d'exécution
(DTA)**

Excellence,

A la suite de votre demande du 05 Octobre 2011, Réf. 157/SON FED/11, j'ai le plaisir de vous informer que j'accepte les modifications des dispositions techniques et administratives d'exécution proposées.

Ladite Convention de Financement est modifiée comme suit:

Annexe II: Dispositions Techniques et Administratives d'exécution (DTA)

4.1 Méthode de mise en œuvre du projet

1) La section est remplacée par le texte suivant:

"Le projet sera exécuté en mode de gestion décentralisé. Le montant de l'intervention communautaire de 4,700,000 EUR sera affecté à la réalisation des activités de formation, à l'appui institutionnel, à l'assistance technique et à la gestion du projet.

Les bénéficiaires du projet sont les **PALOP et Timor Leste représentés par l'Ordonnateur National du Cap Vert** en qualité d'Ordonnateur Régional du projet, ayant son siège établi à Praia, République du Cap Vert, et le partenaire, l'Union Européenne, représentée par la délégation de l'Union Européenne au Cap Vert.

Le maître d'œuvre du Projet sera le Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Ressources Humaines de la République du Cap Vert.

L'encadrement politique, stratégique et opérationnel du projet sera assuré par un **Comité de Coordination et de pilotage** qui sera chargé de définir les lignes d'orientation pour l'exécution du projet et d'apprécier les principaux documents de planification ainsi que les rapports techniques des activités du projet.

Le Comité sera présidé par L'Ordonnateur Régional du projet et intégrera les Ministres de l'Emploi et de la formation professionnelle des PALOP et Timor Leste, le Chef du Projet et les Points Focaux du projet dans le PALOP-TL. La Délégation de l'Union Européenne du Cap Vert et des pays dans lequel la réunion du Comité aura lieu, participera aux réunions en tant qu'observateur.

Les Points Focaux du projet dans les six pays PALOP-TL seront nommés par les administrations de chacun des pays. Ils assureront la liaison du projet dans les pays respectifs, et appuieront les différentes activités qui s'y réalisent.

Pour la mise en œuvre de certaines activités du projet, des **Entités d'appui et des entités de formation** ont été identifiées à titre indicatif dans chacun des pays. Ces entités seront chargées d'appuyer techniquement le développement des actions identifiées, et recevront pour ce faire les ressources et le soutien logistique nécessaires.

La gestion du projet et les Devis-Programmes respectifs seront mis en œuvre à travers le type **d'opérations décentralisées directes**.

La gestion du projet sera effectuée directement par le **Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Ressources Humaines de la République du Cap Vert**, à travers l'**Institut de l'emploi et de la formation professionnelle (IEFP)**.

L'IEFP devra désigner **au moins** deux experts qui exerceront les fonctions de Chef de Projet et gestionnaire des Devis-Programme (Régisseur) et de Comptable des Devis-Programmes.

En fonction des pouvoirs qui leur sont délégués par l'Ordonnateur Régional, le Régisseur et le Comptable seront chargés de la préparation et de la mise en œuvre de devis-programmes consécutifs, de l'attribution de contrats et de subventions, de l'engagement des dépenses et de l'exécution des paiements correspondants.

Le Régisseur et le Comptable devront soumettre leurs rapports financiers et techniques à l'appréciation du Comité de Coordination de Pilotage, de l'Ordonnateur Régional du FED et du Chef de Délégation.

Des rapports seront présentés en conformité avec les règlements et procédures fixées dans le guide de procédure des devis-programmes financés par le FED et par le Budget des Communautés européennes.

L'Ordonnateur Régional pourra faire recours à des assistants techniques, qui aideront le bénéficiaire à exécuter le projet, en fonction des besoins spécifiques: notamment l'assistance technique pourrait être chargée de dynamiser, appuyer, encadrer et mettre en œuvre des activités, les actions d'appui institutionnel et les activités de formation et de multiplication du

projet, les actions de gestion courante, ainsi que l'appui logistique et opérationnel à la mise en œuvre du projet.

Ces tâches ne doivent pas inclure l'exercice d'autorité publique ni l'usage de pouvoirs discrétionnaires de jugement.

L'assistance travaillera sous couvert de termes de référence accordés entre l'Ordonnateur Régional et la Commission."

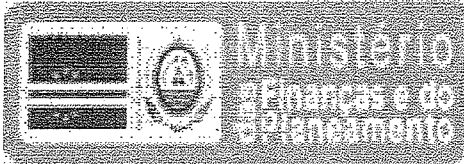
Notez que la présente lettre, faisant suite à votre demande susmentionnée, constitue l'Avenant n° 4 à la Convention de Financement n° 9870/REG, signée le 25 Février 2008.

Je vous prie de croire, Excellence, à l'assurance de ma plus haute considération.



Francesca MOSCA

Ordonnateur Subdélégué du FED



Serviço do Ordenador Nacional do FED

SPL

→ V17

Exmo Senhor
Embaixador Josef Coll I Carbo
Chefe de Delegação
Delegação da União Europeia
Praia

Praia, 05 de Outubro de 2011

N/Ref.º: 157/SON FED/11

Assunto: Projecto de Apoio ao Sector da Formação Profissional nos PALOP e Timor-Leste” –
9ACP MTR 007 e 9 ACP MTR 008 (CRIS FED/2007/020-873 e FED/2007/020-875 -
Adenda nº4 à Convenção de Financiamento

Senhor Embaixador,

Por incumprimento contratual por parte do consórcio liderado pela OGIMATECH, o Ordenador Nacional do FED da República de Cabo Verde, na qualidade de Ordenador Regional do projecto, aceitou a proposta desse consórcio de rescisão do contrato de prestação de serviços para assistência técnica ao Projecto de Apoio ao Sector da Formação Profissional nos cinco PALOP e Timor Leste.

Devido o tempo reduzido disponível até o final da Convenção de financiamento, a modalidade de gestão descentralizada indirecta privada até então utilizada na execução deste projecto é doravante inadequada. A modalidade de gestão descentralizada directa afigura-se-nos a mais adequada para a retoma dos trabalhos da execução do projecto.

Assim, pela presente tenho o prazer de solicitar o acordo da União Europeia para que a execução do projecto seja feita directamente pelo Ministério da Juventude, Emprego e Desenvolvimento dos Recursos Humanos através da modalidade de gestão descentralizada directa.

Caso esta proposta mereça o acordo da União Europeia, a presente carta constitui adenda nº 4 à Convenção de Financiamento.

Queira aceitar, Senhor Embaixador, os meus melhores cumprimentos.

